

# D'ENGAGEMENT DES SPV

A REMETTRE AU CANDIDAT

## 1-CONSTITUTION DU DOSSIER INITIAL

- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum Vitae
- Certificat de natation (50 m), établi par un MNS
- Certificat médical préalable : pour réalisation des indicateurs de condition physique – et **MODELE JOINT** –  
(A noter que cet examen médical pourra comporter un électrocardiogramme)

**NB : ces quatre pièces sont à transmettre au chef de centre pour initialiser la procédure d'engagement. Le chef de centre fait prendre connaissance au candidat de la charte nationale des SPV.**

## 2-INDICATEURS DE CONDITION PHYSIQUE et EXERCICES DE SENSIBILISATION

Cette partie intervient en premier : elle précède l'entretien et la visite médicale d'engagement.  
Une convocation vous sera adressée précisant le lieu, la date et l'heure (durée environ 2h).

INDICATEURS DE CONDITION PHYSIQUE	EXERCICES DE SENSIBILISATION
<ol style="list-style-type: none"><li>1. endurance musculaire des membres inférieurs (test de Killy)</li><li>2. endurance musculaire des membres supérieurs (pompes et tractions)</li><li>3. endurance des muscles du bas du dos et de la ceinture pelvienne (test de gainage)</li><li>4. épreuve de souplesse</li><li>5. épreuve cardio-vasculaire (test du Luc-Léger ou Vameval)</li></ol> <p>➤ voir document ci-joint, ➤ le résultat est examiné par le médecin du SDIS lors de la visite médicale d'engagement.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• échelle à coulisse (ascension 8 m)</li><li>• dévidoir (tirer 200 m en effectuant 3 accélérations)</li><li>• port de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI), dont parcours avec masque en attente (200 m + 2 niveaux d'escaliers)</li></ul> <p>➤ ces exercices ne demandent pas de préparation particulière (il ne s'agit pas d'épreuves, ni de performance) ➤ il s'agit pour vous de découvrir quelques aspects des contraintes physiques de l'activité des sapeurs-pompiers. Vous aurez également à en parler lors de l'entretien.</p>

## 3-ENTRETIEN (20 à 30 minutes)

En préalable à l'entretien, il peut être proposé aux candidats de réaliser des tests écrits simples, à l'exception des candidats issus des JSP, par voie de mutation ou issus de la BSPP ou du BMPM, ou à double-statut.

L'entretien a lieu devant une commission d'engagement, composée de 3 à 4 sapeurs-pompiers. Il porte sur votre parcours (scolaire, sportif, associatif, professionnel) et sur vos motivations. La date sera fixée avec le chef de centre.

## 4-DOSSIER ADMINISTRATIF

Les pièces que vous aurez à fournir pour constituer le dossier administratif vous seront précisées ultérieurement.

## 5-VISITE MEDICALE D'ENGAGEMENT

A l'issue de la réalisation des indicateurs de condition physique, des exercices de sensibilisation, de l'entretien, et en cas d'avis favorable, vous devez prendre rendez-vous auprès du secrétariat du Service de Santé et de Secours Médical (04 72 84 39 00) pour une visite médicale d'engagement.

Un dossier vous sera alors envoyé par le SSSM vous précisant, en particulier, les examens médicaux (pris en charge par le SDIS) qui devront être réalisés avant cette visite médicale.

Cette visite est passée auprès d'un médecin sapeur-pompier dans un centre médical d'aptitude du SDIS du Rhône